
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2015

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres qui ont pris part à la séance: 8

Date de la convocation : 19/10/2015

L'an deux mille quinze, le 6 novembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, ODIN Corentin, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé :néant

Secrétaire : LABROSSE Simone.

Monsieur le Maire ouvre la Séance

Mme LABROSSE Simone est désignée secrétaire de séance

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 4 septembre

Le Conseil, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire :

Tour de garde pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015:

- Le Conseil Municipal établit les tours de garde pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 comme suit :

	6 DECEMBRE 2015		
8h00-12h00	Yves CROZET	Michel ISNARD	Roger VERMOREL
12h00-15h00	Jean VERMOREL	Corentin ODIN (12h-14h)	Catherine ODIN
15h00-18h00	Simone LAROSSE	Marie-Yvette DELAYE (14h-18h)	Catherine ODIN

	13 DECEMBRE 2015		
8h00-12h00	Yves CROZET	Corentin ODIN	Jean-Noël AUGAY
12h00-15h00	Jean VERMOREL	Michel ISNARD	Marie-Yvette DELAYE
15h00-18h00	Simone LABROSSE	Roger VERMOREL	Marie-Yvette DELAYE

Eau, extension de réseau à Diot :

- Monsieur VERMOREL, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les devis reçus pour les travaux d'extension du réseau d'eau à Diot.
- Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise AECI pour 26 020.00 € HT qui réalisera intégralement les travaux (tranchée, poses de canalisation et boîtes de branchement).
- Le Conseil Municipal rappelle que selon la délibération n°2015/27 du 29/05/2015, « *si une extension de réseau est décidée par la commune suite à la demande des habitants d'un hameau, les bénéficiaires devront s'engager à prendre à leur charge 50% du coût HT des travaux.* » Le devis approuvé sera donc présenté aux habitants de Diot. La réalisation des travaux dépendra de leurs acceptations à participer au coût des travaux.
- Le Conseil Municipal rappelle que la participation au coût de l'extension ne dispense pas de payer les droits de branchement (délibération n°201526 du 29/05/2015).

Bâtiment :

- La reprise de la toiture de la mairie sera effectuée début 2016.
- Des devis vont être demandés pour refaire l'assainissement du bâtiment de la mairie.
- Le devenir de la maison Chignier pose question. D'importants travaux doivent être entrepris notamment pour remettre aux normes l'électricité. La maison sert actuellement à l'association des chasseurs régulièrement et les autres associations y stockent également du matériel. La possibilité de créer des salles de réunion en maintenant une cuisine pour les chasseurs au rez-de-chaussée et des dortoirs à l'étage pour héberger les locataires de la salle des fêtes occasionnellement (comme auparavant au Sycomore) est envisagée.
- La redistribution des salles de la mairie et l'aménagement de la partie ouest de la cour doivent également être réfléchis, de même que le stockage du sel.
- Le coût de l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sera présenté par le SIEL le 19/11/15.
- Ces projets doivent être chiffrés afin de permettre au Conseil Municipal une vue d'ensemble pour prioriser les actions à venir. Le Conseil Municipal décide de solliciter des bureaux d'étude pour la réalisation d'une EAGB (Etude Globale d'Aménagement du Bourg). Cette étude permettra également de solliciter l'aide financière du Conseil Général et d'envisager la signature d'un deuxième COCS.

Voirie :

- Les travaux de Fénier sont terminés.
- La reprise du mur de soutènement vers chez Monsieur Laude commencera en fin de semaine 46 (un arrêté de circulation sur chaussée rétrécie sera pris).
- Des trous se reforment déjà sous les chaussées refaites en septembre par l'entreprise Colas. L'entreprise va être convoquée pour constater les malfaçons et les corriger.
- Les prochains chemins devant faire l'objet de travaux sont évoqués : La Dame, descente de Troncy, montée du Bourg vers l'église, Vernay, Vis-Buisson.

Voirie Forestière :

- Les bornages sont pratiquement terminés. Tous ceux ayant fait l'objet d'un accord ont été transmis à Maître Grazzini pour rédiger les ventes.
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés pour le compte de la commune.

Intercommunalité :

- Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la décision du Préfet rendue lors de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) du 9/10/15. Charlieu Belmont communauté bénéficie d'une clause de repos suite à la récente fusion opérée entre les communautés de Belmont de la Loire et de Charlieu. Charlieu Belmont Communauté conserve donc son indépendance vis-à-vis de Roannais Agglomération grâce au travail réalisé sur le thème de la mutualisation et a été reconnu par le Préfet comme un « laboratoire » cohérent et pertinent.
- Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention de mutualisation du personnel technique avec la commune de Belleruche (sur le même modèle que précédemment).

Subvention :

- Le Conseil Municipal approuve la demande de subvention exceptionnelle de la troupe théâtrale « La Germinoise » pour le changement de l'ossature du décor et lui accorde 500.00€. il est rappelé que toute association sollicitant l'aide de la commune doit lui adresser copie de son bilan financier.
- Le Conseil Municipal refuse les demandes de subvention suivantes : MFR des 4 vallées, La Croix Rouge, AMF-Téléthon

Divers :

- Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état des crédits consommés. Aucune DM n'est à prévoir.
- Le Conseil Municipal indique les grandes lignes à aborder dans le bulletin municipal 2016.
- Le Conseil Municipal valide les fiches de poste de la mairie.
- Une réunion sera organisée avec toutes les associations présentes sur la commune. La convention d'occupation de locaux sera alors présentée.
- Les nouveaux panneaux de basket de l'agor'espace vont être installés.
- Le secrétariat et la salle de réunion seront déménagés le samedi 28/11/2015. Une dérogation a été demandée à la Sous-Préfecture pour relocaliser le bureau de vote dans la nouvelle salle du conseil municipal.
- Pour rappel, la distribution des nouveaux bacs d'ordures ménagères aura lieu vendredi 13 et samedi 14 novembre à la salle des Bruyères.

Prochaine séance le vendredi 4 décembre 2015 à 20h30.

Le Maire
Yves CROZET